

## Qu'est ce que l'autisme ?

Le syndrome d'autisme infantile est la conséquence d'un trouble précoce du développement cérébral, dont les symptômes apparaissent avant l'âge de trois ans. Les particularités concernent les domaines suivants : modalités sensorielles, communication sociale et comportement.

La perception sensorielle est particulière chez la quasi totalité des personnes présentant des troubles autistiques.

Les interactions sociales sont perturbées en qualité et quantité, la communication verbale et non verbale est perturbée en quantité (retard) et qualité (écholalie).

Les intérêts sont particuliers et restreints, les comportements répétitifs, ritualisés, stéréotypés. Les autistes présentent souvent des angoisses, des troubles du sommeil, de l'alimentation, des crises de colère et des comportements perçus comme agressifs.

L'autisme peut être associé à d'autres handicaps ou maladies génétiques. Exemple : trisomie 21, épilepsie, X fragile, déficience mentale...

De l'autisme découle un handicap sévère qui touche 1 naissance sur 150 nouveaux nés dans une proportion de quatre garçons pour une fille.

Environ 10% des personnes autistes ont une compétence particulière. Ex : musique, calcul, dessin...

Le syndrome d'Asperger est une forme d'autisme caractérisé par un langage normal et une intelligence moyenne ou au-dessus de la moyenne.

## Notre association

Regroupe au niveau régional des familles qui ont un ou plusieurs de leurs membres atteints d'un syndrome autistique ou de troubles Envahissants du Développement (T.E.D.) et toute personne concernée ou intéressée par l'autisme.

## Nos buts

- ñ Militer au plan régional pour un meilleur accompagnement de la personne autiste à tous les âges de la vie.
- ñ Susciter entraide et solidarité entre les familles : Accueillir, informer sur le handicap et sur les droits des personnes autistes.
- ñ Promouvoir l'éducation des personnes atteintes d'autisme.
- ñ Recenser les besoins, représenter les familles auprès de pouvoirs publics.

## Nos actions

- ñ Organiser des rencontres d'informations, de loisirs.
- ñ Organiser des actions de formation, de colloques.
- ñ Aider au financement de formations destinées aux parents
- ñ Collaborer avec des professionnels formés en autisme.
- ñ aider les familles pour la constitution des dossiers administratifs.



## AUTISME BASSE-NORMANDIE

(Association partenaire d'Autisme-France)

54, rue Eustache Restout 14000 Caen

Tel. : 02 31 52 04 27

Email : [autisme.basse.normandie@orange.fr](mailto:autisme.basse.normandie@orange.fr)

Site : [www-autisme-basse-normandie.org](http://www-autisme-basse-normandie.org)

On imagine que les personnes atteintes de handicap ont des capacités réduites. Ce n'est pas toujours le cas. Ce n'est que lorsque leur handicap est compris qu'ils peuvent être aidés.

# L'autisme c'est...



**un handicap cognitif permanent qui affecte plus de 600 000 personnes en France.**

Tu t'en vas ? Tu t'en vas ?

**Difficultés dans la communication verbale**

**Difficultés dans le développement du jeu et de l'imagination**

Chemin habituel Changement différent

**Résistances aux changements de ses routines**

**Ses échanges sont unilatéraux, sans réciprocité**

**Certains autistes ont des capacités extraordinaires dans certains domaines : mémoire, calcul, musique, dessin...**

**Difficultés dans la communication non verbale**

**Il ne participe que sur incitation d'un adulte**

**Difficultés dans la relation sociale**

## Adhésion

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Code postal : .....  
 Ville : .....  
 Téléphone : .....  
 Email : .....  
 Êtes-vous Parents-Ami-Professionnel ? .....  
 .....  
 Nom Prénom de l'enfant ou adulte : .....  
 .....  
 Année de naissance : .....

**Montant de la cotisation : 27€**

## Dons et legs

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal .....  
 Ville : .....  
 Téléphone : .....  
 Je fais don de : .....

**Important :** 66% de votre don et/ou cotisation est déductible de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable .

Un reçu fiscal vous sera adressé dès réception de votre cotisation ou don.